

[LANCEMENT OFFICIEL AUJOURD'HUI]
SINGLE USE PLASTIC REBELLION :
UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION CITOYENNE EUROPÉENNE
POUR TRAQUER LES PLASTIQUES ILLÉGAUX



C'est aujourd'hui, lundi 13 septembre qu'est lancée la campagne de mobilisation citoyenne européenne contre le plastique à usage unique : Single Use Rebellion (S.U.Re). Impulsée par Surfrider Foundation Europe, rejoint par d'autres ONG (voir liste plus bas), elle vise à engager les citoyens européens pour dénoncer les enseignes et pays qui continuent de vendre des plastiques illégaux malgré l'interdiction depuis juillet dernier. L'objectif final ? Etre sûrs (S.U.Re) que les plastiques à usage unique illégaux disparaissent de l'Union Européenne pour de bon.

[Quelques photos de la première rébellion en groupe organisée samedi 11 septembre à Paris](#)

La directive SUP (Single Use Plastic) est-elle bien appliquée ?

En 2019, l'Union européenne adoptait une des législations les plus ambitieuses au monde pour s'attaquer au problème de la pollution plastique : la Directive SUP (Single-Use Plastics). Elle vise à prévenir et à réduire l'incidence sur l'environnement des produits en plastique les plus souvent retrouvés sur les plages ainsi qu'à promouvoir une transition vers une économie circulaire. Elle prévoyait, à compter du 3 juillet 2021, l'interdiction des produits en plastique à usage unique pour lesquels des alternatives réutilisables existent déjà : cotons

tiges, assiettes, couverts, touillettes, pailles, tiges de ballons, ainsi que les emballages alimentaires en polystyrène expansé et tous les plastiques oxo dégradables.

Alors que les Etats membres devaient avoir transposé cette directive dans leur droit national au 3 juillet, [un rapport publié en juillet dernier par Rethink Plastic Alliance](#) montre que la directive est diversement transposée.

Après plusieurs mois d'entrée en vigueur, trouve-t-on encore de ces fameux objets interdits dans les commerces européens ?

C'est pour répondre à cette question que la grande campagne de mobilisation citoyenne **Single Use Rebellion** (S.U.Re) a vu le jour. Impulsée par Surfrider Foundation Europe et soutenue par les associations de lutte contre le plastique, elle vise, à travers toute l'Europe, à mobiliser et encourager les citoyens de l'ensemble des pays pour qu'ils dénoncent la mise illégale sur le marché du plastique à usage unique. A partir du 13 septembre et jusqu'au 28 novembre (date de fin de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets), les citoyens vont pouvoir se rendre acteurs et permettre de dénoncer les distributeurs et les marques qui commercialisent encore ces produits ainsi que les Etats qui ne respectent pas la législation européenne.

Repérer, flasher et signaler sur nosingleuse.org

Tous les citoyens, où qu'ils soient en Europe peuvent prendre part à cette mobilisation, le principe de l'opération étant extrêmement simple : dès qu'ils ont l'occasion de faire leurs courses, ils sont invités à ouvrir l'œil et à repérer si des plastiques à usage unique illégaux sont encore distribués. S'ils en trouvent, ils sont invités à faire une photo du produit incriminé et à se rendre sur le site [nosingleuse.org](#) (site en cours de finalisation mais opérationnel). Ils y indiquent le type de produit dont il s'agit, la marque et le lieu où il a été découvert et joignent la photo. Et c'est tout ! Une opération imaginée pour être accessible à tous afin de collecter un maximum de données. Les utilisateurs sont invités à ajouter le site à l'écran d'accueil de leur téléphone afin de pouvoir réaliser l'action en direct et même de reporter plusieurs produits si cela était nécessaire.

Si l'opération peut s'effectuer dans les commerces traditionnels, elle s'applique aussi à la recherche des plastiques à usage unique chez les e-commerçants. Plutôt que des photos, il est alors demandé aux utilisateurs de réaliser des captures d'écran des sites et d'indiquer l'Url du site en question.

Des temps forts de mobilisation pendant 2 mois

De très nombreux réseaux de volontaires prendront part à cette opération à travers l'Europe : les volontaires des antennes bénévoles de Surfrider Foundation Europe mais aussi tous ceux qui ont rejoint le mouvement : Allianza Residuo Zero (Espagne), [Break Free From Plastic](#) (Réseau Européen), [Zéro Waste France](#) (France), [Changing Markets Foundation](#) (Réseau Européen), [European Environmental Bureau](#) (Réseau Européen), [No Plastic in my sea](#) (France), [Rethink Plastic Alliance](#) (coalition européenne), [Seas at risk](#) (coalition européenne).

Des actions de groupe seront ainsi réalisées tout au long de la campagne. *Surfrider Foundation Europe* communiquera régulièrement auprès des journalistes sur les dates de mobilisation groupées, afin qu'ils puissent suivre les citoyens engagés dans leur enquête.

Une collecte de données au service des équipes plaidoyer

Les données collectées permettront aux responsables plaidoyer de Surfrider Europe de faire une analyse complète de l'état de la situation et de prévoir des actions ciblées auprès des marques et Etats ne respectant pas les règles en vigueur. Le site et les outils de communication sont **disponibles en 8 langues** (français, anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, néerlandais et bulgare) afin d'assurer une vraie représentativité européenne des résultats. Le but ultime est bien de conduire à un bannissement total de ces plastiques représentant un véritable fléau pour l'Océan. De premiers résultats seront rendus publics lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre prochain. *Les journalistes seront informés en amont de la révélation de ces résultats.*

[Visuels, photos et vidéos mises en situation de la campagne à retrouver ici](#)

[La vidéo teaser de la campagne](#)



[Surfrider Foundation Europe](#)

ONG créée en 1990, Surfrider Foundation Europe, agit pour la protection des océans, du littoral, des vagues et de leurs usagers. Depuis 30 ans, fort d'une équipe d'experts et de 49 antennes bénévoles réparties sur 12 pays européens, l'association travaille avec les parties prenantes (citoyens, secteurs privé et public) sur plusieurs grands thèmes : les déchets aquatiques, l'artificialisation du littoral, le changement climatique, la qualité de l'eau et la santé des usagers. Grâce à ses campagnes de mobilisations citoyennes comme [Osparito](#) ou les [Initiatives Océanes](#), grandes opérations de collecte de déchets à l'issue desquelles un tri et un comptage de déchets est réalisé ([bilan environnemental 2020](#) à découvrir ici), l'ONG dispose de données concrètes pour faire avancer les législations et convaincre les décideurs de changer leurs modes de production. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/>

[La Directive SUP](#)

Alors que les plastiques à usage unique ne sont utilisés que sur une très brève période, généralement quelques minutes, ils représentent 50 % des déchets sauvages dans le milieu marin européen, menaçant ainsi l'environnement, l'économie et la santé humaine. Face à ce constat, l'Union

européenne (UE) a adopté le 5 juin 2019 la directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique à usage unique, communément appelée directive Single-Use Plastics (SUP). La directive de l'Union européenne (UE) concernant la réduction de l'impact elle vise à réduire la pollution causée par les articles en plastique à usage unique que l'on trouve le plus souvent dans l'environnement. Elle est entrée en vigueur le 3 juillet 2019. Les États membres avaient jusqu'au 3 juillet 2021 pour transposer la directive dans leur droit national et adopter les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre de la directive. La directive SUP prévoit l'élimination progressive des plastiques à usage unique, qui seront remplacés par des produits et des systèmes réutilisables.

Elle s'attaque également aux articles en plastique à usage unique par le biais d'une série de mesures politiques complémentaires.

Ces mesures comprennent :

- L'interdiction, à l'échelle de l'UE, de 15 articles (par exemple, les assiettes, les couverts, les pailles, les gobelets en polystyrène expansé, les récipients pour aliments et boissons en polystyrène expansé) à partir du 3 juillet 2021,
- Une réduction de la consommation de récipients alimentaires et de boissons tasses à boissons, d'ici 2026 par rapport à 2022,
- Un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) modulé par des redevances pour un certain nombre d'articles (paquets et emballages, lingettes, produits du tabac, etc.), y compris les coûts de nettoyage.
- Des exigences de conception spécifiques pour les récipients de boissons et les bouteilles, y compris l'intégration de contenu recyclé et la fixation du bouchon au récipient,
- La collecte séparée des bouteilles - 77% des bouteilles mises sur le marché d'ici 2025 et 90 % d'ici 2030,
- Une exigence en matière d'étiquetage, notamment sur la présence de plastique et l'impact sur l'environnement, pour les gobelets, les articles menstruels, les lingettes humides et les produits du tabac.
- Des mesures de sensibilisation sur les effets du plastique à usage unique sur l'environnement et la promotion de l'écoconception et d'alternatives réutilisables.

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | 06 08 10 58 02 | lcheyus@surfrider.eu



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

www.surfrider.eu